

VISIO - Contentieux des concours

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Identifier les contentieux d'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution
- Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours

Public Visé

- DRH • Cadres et agents chargés du recrutement et de l'organisation des concours • Responsables du contentieux

Pré Requis

- Avoir des connaissances en organisation des concours de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

- Identifier les contentieux d'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution
- Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique et mise en perspective jurisprudentielle
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger par son smartphone ou tablette, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible (de préférence Mozilla ou Google Chrome), une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

- Juriste en droit public

Parcours pédagogique

• Fondements légaux et réglementaires de l'organisation des concours et examens de la fonction publique territoriale

- Code général de la Fonction Publique
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
- Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois
- Décrets fixant les modalités d'organisation des épreuves
- Arrêtés portant programme des épreuves

• Principales "zones de fragilité" des concours et examens (principales jurisprudences)

- Concours, "opération complexe"
- Admission à concourir
- L'impartialité des jurys
- Parité des jurys, un membre du jury défaillant
- L'égal accès aux concours, les discriminations
- Valeur des épreuves
- Scindement des jurys
- Transferts de postes
- Les recours contre les notes et les appréciations du jury

• Communicabilité des documents

- Rôle de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
- Documents non communicables
- Documents communicables aux candidats seulement
- Documents communicables à tous

• Conséquences de l'annulation contentieuse d'un concours ou d'un examen

- Réorganisation des épreuves
- Annulation des nominations
- Annulation des listes d'aptitude

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement



Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 650.00

Inter Adhérent (Par personne) : 610.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org